

A Bagneux, le 19 décembre 2008

Madame/Monsieur

Le Conseil général des Hauts-de-Seine propose la mise en place d'un tarif unique en 2015 pour la restauration scolaire dans les collèges.

Pour cela, le Conseil général :

- impose la liaison froide à tous les collèges,
- veut externaliser la conception, la livraison, voire le service des repas,
- avoir la maîtrise des divers contacts et marchés des services de restauration par l'adoption d'un avenant à la convention cadre.

Comme vous le savez, les Conseils d'administration des collèges doivent être consultés concernant la convention cadre actualisée ou de l'avenant à la convention cadre initiale.

Les élus du groupe Communiste et citoyen n'approuvent pas cette orientation pour plusieurs raisons :

- l'autonomie des collèges est remise en cause.
- La concertation fait défaut jusque là. Il est inadmissible que Madame Isabelle Balkany, Vice présidente du Conseil général, menace de bloquer les aides aux collèges pour obtenir leur consentement. En effet, dans une note à l'attention des Conseillers généraux, que vous trouverez avec ce courrier, il est précisé « *si un collège refuse de signer la convention cadre actualisée ou refuse de signer l'avenant actualisant la convention cadre initiale (...) le collège ne pourra plus bénéficier des dispositifs pédagogiques mis à sa disposition par le Conseil général* ».
- La liaison froide n'impose pas le passage à un prestataire privé. Par conséquent, afin d'avoir tous les éléments nécessaires pour l'analyse, nous demandons un état des lieux de la restauration scolaire, et un bilan/évaluation des premiers passages au prestataire privé.

Pour permettre la mise en place du tarif unique, une augmentation du prix du repas répartie sur 5ans est prévue, pour arriver au prix de 3,20euros en 2015. Pour les collèges ayant une augmentation annuelle située au-dessus de 4%, l'augmentation du prix du repas pour les familles n'excèdera pas 4%, le Conseil général prenant à sa charge le complément.

Cependant, rien n'empêche le Conseil général d'appliquer, dès cette année, un tarif unique calculé à partir du prix moyen des repas et de verser des crédits complémentaires aux collèges dont le prix du repas est le plus élevé, et de limiter à 2% l'augmentation annuelle du prix des repas.

Afin que les familles ne soient pas pénalisées, nous demandons une réflexion sur le barème départemental pour les aides aux familles pour la restauration dans le secondaire. Une nouvelle tranche doit être créée afin d'aider aux

mieux les familles dans le besoin. La mise en place d'un réel quotient familial serait sans nul doute la meilleure des solutions.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites données à ce dossier. Si vous avez des remarques et propositions, n'hésitez pas me contacter au 01.42.31.68.48.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Patrick ALEXANIAN
Conseiller général des Hauts de Seine
Conseiller Municipal de Bagneux